



Commune de La Roche

1634 La Roche (FR)
Tél. 026 413 90 40
commune@la-roche.ch

PROCÈS-VERBAL

Assemblée communale du 15 décembre 2022

Lieu :	Salle «La Berra» du bâtiment administratif Route de la Gruyère 9, 1634 La Roche
Heure :	20h00
Présidence :	M. Bertrand Gaillard, syndic
Secrétariat :	Mme Elodie Repond, secrétaire
Présents :	65 (y compris le Conseil communal) De 20h00 à 20h12 : 63 personnes De 20h13 à 22h05 : 65 personnes
Auditeurs :	4
Excusé :	0

Tractanda

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2022** (le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet www.la-roche.ch)
2. **Immeubles du patrimoine financier**
 - 2.1 Décision de principe sur la rénovation ou la vente (délégation de compétence au Conseil communal) de la Ferme du Pelevuit
 - 2.2 Décision de principe sur la rénovation ou la vente (délégation de compétence au Conseil communal) de l'immeuble de la Passade
3. **Budget 2023**
 - 3.1 **Budget de fonctionnement**
 - 3.1.1 Présentation
 - 3.1.2 Rapport de la Commission financière
 - 3.2 **Budget d'investissement**
 - 3.2.1 Mesures de protection contre le ruissellement
 - 3.2.2 Crédit en faveur de l'école provisoire
 - 3.2.3 Création d'une route d'accès à l'alpage de la Richerne
 - 3.2.4 Réfection du chemin du Grand Praz
 - 3.2.5 Réfection du chemin des Pointes

- 3.2.6 Réfection de la route du Belvédère, 3^{ème} étape
- 3.2.7 Réfection de la Ferme du Pelevuit

3.3 Rapport de la Commission financière

3.4 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2023

4. Budget 2023 du Foyer St-Joseph

4.1 Budget de fonctionnement

- 4.1.1 Présentation
- 4.1.2 Rapport de la Commission financière

4.2 Budget d'investissement

- 4.2.1 Présentation
- 4.2.2 Rapport de la Commission financière

4.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2023

5. Approbation de la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours Sud Fribourgeois

- 5.1 Présentation
- 5.2 Approbation

6. Divers

Ouverture de la séance

M. Bertrand Gaillard, syndic, ouvre l'assemblée à 20h00 et souhaite la bienvenue aux participants en les remerciant de leur présence.

M. Bertrand Gaillard déclare que cette assemblée est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé après que l'approbation du procès-verbal est devenue définitive. Les enregistrements, sons et images sont interdits sans l'accord de l'Assemblée.

M. Bertrand Gaillard annonce que cette assemblée a été légalement convoquée par l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle du 2 décembre 2022, dans le Messenger, dans l'Expression villageoise distribuée à la population, au pilier public et sur le site internet communal www.la-roche.ch.

M. Bertrand Gaillard demande s'il y a des remarques sur le tractanda de cette assemblée ?

Mme Marinella Cappelli annonce qu'elle va se prononcer dans le point des divers.

L'Assemblée ne faisant part d'aucune autre remarque au sujet de la convocation, le tractanda est accepté tel que présenté.

Nomination des scrutateurs

M. Bertrand Gaillard demande s'il y a des personnes dans l'assemblée qui ne sont pas citoyens actifs, c'est-à-dire qui sont présents pour leur information mais qui ne participeront pas aux votes.

4 personnes sont présentes à cette assemblée communale.

Il procède ensuite à la nomination des scrutateurs. Il s'agit de :

- **Mme Sandrine Ramuz**
- **M. Michel Bouquet**

Point 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2022

Le procès-verbal n'est pas lu, il était à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet communal www.la-roche.ch.

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2022, vote à mains levées :

APPROBATION : 63
CONTREPARTIE : 0
ASBTENTION : 0

Point 2. Immeubles du patrimoine financier

M. Bertrand Gaillard annonce qu'un montant avait été prévu au budget de fonctionnement pour estimer la valeur des bâtiments du patrimoine financier de la commune et leur état de vétusté.

L'un des immeubles est situé à la Route du Zible 2 à La Roche (immeuble de la Passade) qui est actuellement loué. Ce bâtiment est mal isolé. Un assainissement du chauffage devra être prévu avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie en 2030 et la commune a reçu une demande pour le remplacement des fenêtres.

Le second immeuble se situe à l'Impasse de Thusy 121 à Pont-la-Ville (ferme du Pelevuit) qui a été désassujetti du domaine et dont la vétusté du bâtiment ne permet pas une location indépendante.

A la suite de cette analyse, la commune a demandé à une Régie Immobilière de taxer la valeur de vente de ces bâtiments qui a été estimée à :

- CHF 380'000.- pour la ferme du Pelevuit ;
- CHF 625'000.- pour l'immeuble de la Passade.

La commune a également mandaté deux bureaux d'architecture pour réaliser un avant-projet et une étude de faisabilité.

Dans la ferme du Pelevuit, située en zone agricole, il est prévu de créer deux appartements et, à la Passade, une démolition du bâtiment et la reconstruction d'un petit immeuble pour obtenir un certain rendement.

Une estimation des rendements a été établie :

- Ferme du Pelevuit : rendement annuel de CHF 6'000.-
- Immeuble de la Passade : rendement annuel de CHF 28'700.-

Deux solutions s'offrent au Conseil communal, à savoir :

1. Valoriser et rénover les bâtiments
2. Vendre les bâtiments

La proposition du Conseil communal est de préserver ces bâtiments et de les rénover de manière à valoriser son patrimoine. La ferme du Pelevuit étant inhabitée, elle présente davantage de risques de détérioration. C'est pourquoi le Conseil communal souhaite rapidement entreprendre les démarches de rénovation. Quant à l'immeuble de la Passade qui est habité, le Conseil communal envisage de le rénover d'ici 2028-2030.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

Pour l'investissement relatif à la « Réfection de la Ferme du Pelevuit » qui sera soumis pour approbation au point 3.2.7 de la présente assemblée, la Commission financière a décidé d'émettre un préavis défavorable car cet investissement n'est pas une priorité au vu des projets futurs tels que l'agrandissement de l'école. Cependant, la Commission financière ne propose pas de la vendre mais de la rénover dans plusieurs années. Aussi, la planification financière sur les 5 ans à venir démontre que les charges communales vont augmenter.

Questions/remarques

Sachant que le patrimoine peut être rentabilisé, **M. Antoine Gaillard** est d'avis que la commune ne doit pas vendre son patrimoine. **M. Bertrand Gaillard** le remercie pour cet avis. Le Conseil communal rappelle qu'il souhaite préserver son patrimoine bien que le rendement estimé soit un peu faible.

M. Stéphane Risse demande si les rendements ont été estimés en tenant compte des augmentations d'intérêts ? **M. Bertrand Gaillard** répond que les augmentations d'intérêts ont partiellement été pris en compte car elles n'avaient pas encore été annoncées lors de l'élaboration du budget. La commune a toutefois surévalué le montant et a prévu 22% de frais de rénovation supplémentaires par rapport aux projets des architectes.

20h13 : Arrivée de 2 personnes supplémentaires dans la salle → soit au total 65 personnes.

Approbation

2.1 Décision de principe sur la rénovation ou la vente (délégation de compétence au Conseil communal) de la Ferme du Pelevuit

M. Bertrand Gaillard demande à celles et ceux qui approuvent la proposition du Conseil communal de valoriser et rénover la Ferme du Pelevuit de voter à mains levées :

APPROBATION : 53
CONTREPARTIE : 4
ABSTENTION : 8

Approbation

2.1 Décision de principe sur la rénovation ou la vente (délégation de compétence au Conseil communal) de l'immeuble de la Passade

M. Bertrand Gaillard demande à celles et ceux qui approuvent la proposition du Conseil communal de valoriser et rénover l'immeuble de la Passade de voter à mains levées :

APPROBATION : 58

CONTREPARTIE : 1

ABSTENTION : 6

Point 3.1 Budget de fonctionnement 2023

Présentation

M. Bertrand Gaillard donne la parole à M. Claude Raemy, conseiller communal responsable des finances. Pour faciliter la compréhension de la lecture du budget 2023, seules les têtes de chapitres seront présentées à l'écran et les particularités seront commentées par M. Claude Raemy.

Compte MCH2	Désignation	Comptes 2021		Budget 2022		Budget 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	753'539.51	88'421.50	774'640.00	201'500.00	791'171.00	205'500.00
1	Ordre public	189'220.95	152'721.41	226'453.70	180'890.00	207'800.00	102'730.00
2	Formation	2'495'651.65	459'024.00	2'444'700.00	586'900.00	2'495'900.45	634'887.12
3	Culture, sport et loisirs	341'120.80	54'420.10	441'940.00	49'250.00	555'904.35	19'250.00
4	Santé	695'693.80	109'987.32	737'980.00	113'500.00	801'338.55	134'613.00
5	Prévoyance sociale	1'430'517.35	518'507.55	1'564'693.60	580'871.60	1'539'993.95	594'360.00
6	Trafic et télécommunication	751'446.68	140'617.07	795'670.00	134'900.00	852'367.00	103'600.00
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'054'808.33	843'158.71	801'450.00	711'700.00	862'125.00	771'320.00
8	Economie	71'692.82	43'830.59	123'115.00	66'700.00	80'835.10	72'700.00
9	Finances et impôts	599'958.28	6'261'027.62	450'580.00	5'512'696.00	225'920.00	5'600'983.00
TOTALISATION		8'383'650.17	8'671'715.87	8'361'222.30	8'138'907.60	8'413'355.40	8'239'943.12
Résultat		288'065.70			222'314.70		173'412.28

Catégorie		Charges	Revenus	
0	Administration générale	Législatif	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des jetons de présence de la commission financière. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de changement par rapport au budget 2022.
		Exécutif	<ul style="list-style-type: none"> Pas de changement par rapport au budget 2022. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de changement par rapport au budget 2022.
		Administration	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation de la charge salariale pour 2023 et prise en compte d'un taux de renchérissement de 2%, y compris l'adaptation des cotisations sur la base des comptes actuels provisoires. Augmentation du budget pour les fournitures de bureau. Adaptation des licences pour les ordinateurs y compris la maintenance de ces derniers et le remplacement de 3 ordinateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Immeuble de la Maison de Ville	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des frais de conciergerie suite au changement de concierge. Achat d'un système pour malentendants. Adaptation des frais d'électricité selon l'annonce d'augmentation reçue (+ 20%). Annulation du fond de rénovation (plus autorisé avec le système MCH2). 	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des locations de salles par rapport à l'effectif de cette année.
1	Ordre public	Questions juridiques	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Service du feu	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation d'un palier et prise en compte d'un taux de renchérissement de 2% y compris adaptation des cotisations sur la base des comptes actuels provisoires. Augmentation des frais de maintenance du réseau d'hydrante. 	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte d'une refacturation des locaux dédiés aux pompiers pour la nouvelle association.

		<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte de la participation de la commune à l'association Secours Sud Fribourgeois (nouvelle association pour l'organisation centralisée des pompiers). 	
	Police du feu intercommunale	<ul style="list-style-type: none"> Annulation de ce compte avec l'entrée en vigueur du Secours Sud Fribourgeois. 	
	Défense militaire	<ul style="list-style-type: none"> Participation communale à la réfection des cibles. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
	Protection civile	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
	ORCOC	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
	Association régionale ORCOC	<ul style="list-style-type: none"> Plus rien sur ce compte car fin au 31.12.2022. 	

Catégorie		Charges	Revenus	
2	Formation	Ecole enfantine	<ul style="list-style-type: none"> Dissolution de la réserve faite lors de la création de la 2ème enfantine. 	
		Ecole primaire	<ul style="list-style-type: none"> Fin de la participation de l'Etat au financement des fournitures scolaires mais il reste une participation de CHF 10.00 par enfant pour les photocopies. 	
		Bâtiment scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des frais d'électricité (+20%). 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Accueil extra-scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation suite à la réorganisation du service y compris un renchérissement selon la décision du Conseil d'Etat. Adaptation des heures de nettoyage. Augmentation des frais d'électricité (+20%). 	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des frais de garde et des participations communales.
		Responsable d'établissement	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des frais d'électricité (+20%) du bureau de la directrice. 	<ul style="list-style-type: none"> Compte équilibré.

		Cercle LR/PLV	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des transports extra-scolaires (ski, canapé forestier, autres courses). 	<ul style="list-style-type: none"> Equilibre du compte avec les participations communales.
		Ecoles spécialisées	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des charges liées. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
3	Culture, culte et loisirs	Sociétés culturelles	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des charges liées. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Halle Sport & Culture	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des frais de concierge y compris les cotisations. Augmentation des charges d'électricité. Prise en compte de l'amortissement de la halle dans ce chapitre et non plus dans le chapitre 9610 comme les années passées. 	<ul style="list-style-type: none"> Diminution des participations de tiers et augmentation de la facturation du concierge au foyer.
		Sports	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation de la participation communale à la régionalisation des sports y compris l'augmentation de la participation communale au FC La Combert. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> Diminution des frais d'entretien aux sentiers du lac. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
4	Santé	Hôpitaux	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la contribution aux coûts résiduels des soins et augmentation de la part communale à l'association pour l'ambulance. 	<ul style="list-style-type: none"> Remboursement de l'excédent de recettes des ambulances.
		Etablissements médicaux-sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des charges liées. 	<ul style="list-style-type: none"> Remboursement du foyer pour les frais financiers des EMS du district.
		Soins ambulatoires	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des charges liées. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Lutte contre les maladies	<ul style="list-style-type: none"> Plus de prise en compte de frais dus au COVID. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Service médical des écoles	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.

5	Prévoyance sociale	Institution pour personnes handicapées et inadaptées	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation de la charge cantonale. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Vieillesse et survivants	<ul style="list-style-type: none"> Plus rien dans ce chapitre. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Protection de la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des subventions aux crèches selon la grille tarifaire et selon les comptes provisoires. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Logements sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Aide matérielle	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des charges liées pour le service social. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Service des curatelles	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation d'un palier et prise en compte du renchérissement. Augmentation de 20% de l'équivalent plein-temps (EPT). 	<ul style="list-style-type: none"> Refacturation aux communes membres du service des curatelles.

Catégorie		Charges	Revenus	
6	Trafic et télécommunications	Routes communales	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation d'un palier et prise en compte du renchérissement selon décision du Conseil d'Etat. Augmentation des frais de carburant tout comme les frais d'électricité. Achat d'une remorque. Adaptation des frais liés aux assurances. Adaptation des amortissements suite aux nouveaux investissements. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de prélèvement d'un montant sur la réserve intempérie.
		Place de stationnement	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des frais de contrôles au bord du lac. 	<ul style="list-style-type: none"> Abandon du projet de vente de vignettes de stationnement pour le bord du lac.
		Immeuble édilité	<ul style="list-style-type: none"> Annulation du compte de fond de rénovation car MCH2 ne le permet plus. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.

	Immeubles abris de bus et WC public	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque.
	Autres systèmes de transports	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque.
	Télécommunication	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque.

Catégorie		Charges	Revenus
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire		
	Approvisionnement en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des charges salariales. • Augmentation des frais de carburant et des frais d'électricité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque.
	Traitement des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des frais d'exploitation et amortissement de la STEP de Vuippens. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement sur la réserve pour équilibrer le compte.
	Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des charges salariales. • Prise en compte d'une augmentation des frais de ramassage en lien avec les hausses annoncées (carburant des transporteurs, nombre de déchets en DCMI). 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des déchets → augmentation des rentrées.
	Correction des cours d'eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Légère augmentation des travaux de conservations d'ouvrages. 	<ul style="list-style-type: none"> • En lien avec les subventions cantonales et fédérales.
	Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution en raison de la fin de l'amortissement sur les investigations de la décharge des Frandières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque.
	Cimetière	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des frais d'entretien. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque.
	Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte du travail du spécialiste feu pour les commissions d'aménagement • Montant prévu pour l'aménagement de la zone Bas de Scherwyl. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque.

Catégorie		Charges	Revenus	
8	Economie	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Sciernes	<ul style="list-style-type: none"> Diminution d'entretien des voies d'accès. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Chalet de la Berra	<ul style="list-style-type: none"> L'amortissement pour le patrimoine financier n'est plus pris en compte selon MCH2. 	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte de la participation de l'Etat pour la gestion du réseau d'eau de la Berra.
		Industrie artisanat et commerce	<ul style="list-style-type: none"> Aucun montant budgétisé en 2023 (participation au Comptoir gruérien en 2022). 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Production consommation	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des frais d'électricité pour les turbines. 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des ventes d'énergie des turbines.
		Abattoir	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
9	Finances et impôts	Impôts communaux ordinaires	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation du traitement du percepteur. Prise en compte d'un mandat d'une fiduciaire pour la gestion du support des impôts. 	<ul style="list-style-type: none"> Montants des différents impôts basés sur les chiffres du canton ainsi que sur la base des taxations faites pour 2021.
		Impôts communaux spéciaux	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des impôts sur les mutations.
		Péréquation financière	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation de l'attribution de la péréquation des ressources.
		Part recette sans affectation	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Part de l'impôt sur les véhicules selon montant reçu.
		Administration de la fortune et la dette	<ul style="list-style-type: none"> Ventilation des amortissements directement dans les chapitres précédents comme annoncé. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Domaine Gîtes et Parchets	<ul style="list-style-type: none"> Suppression du fond de rénovation selon MCH2. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Immeuble Passade	<ul style="list-style-type: none"> Diminution des frais d'entretien. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.

	Poste non ventilable	• Aucune remarque.	• Aucun prélèvement de prévu.
--	----------------------	--------------------	-------------------------------

Récapitulatif du budget de fonctionnement 2023

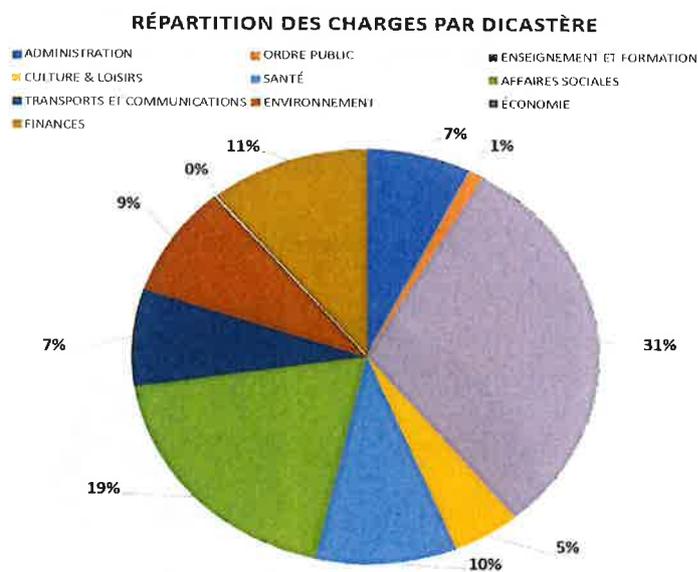
Le budget 2023 de la commune de La Roche prévoit au total CHF 8'413'355.40 de dépenses et CHF 8'239'943.12 de revenus. Cela représente un excédent de charges de CHF 173'412.28.

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet du budget de fonctionnement 2023.

Planification financière

M. Bertrand Gaillard présente la planification financière afin de constater les futures dépenses communales, régionales et cantonales. Les graphiques présentés à l'écran sont épurés des amortissements et des charges extraordinaires.



Ce graphique démontre que les principales charges concernent l'enseignement et la formation, les affaires sociales et la santé.

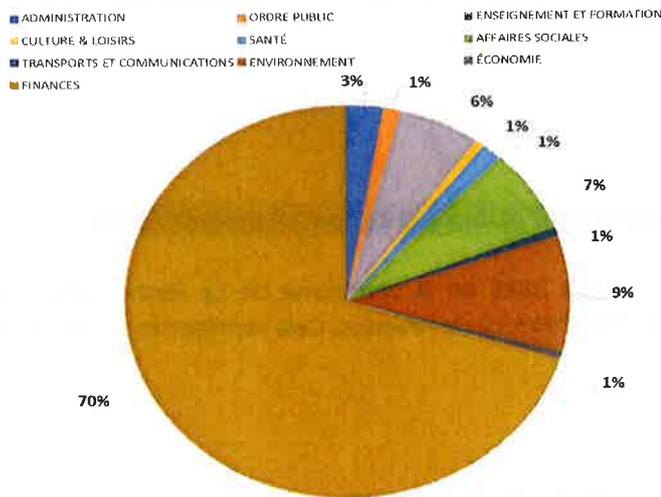
Le premier (31%) comprend des charges liées cantonales et régionales ainsi que l'Accueil extrascolaire et les frais liés à l'école primaire.

Le second (19%) concerne en majorité des charges liées. Il s'agit principalement de la participation communale au Réseau de santé et social de la Gruyère (RSSG) ainsi qu'au Service des Curatelles Jogne et Rive droite.

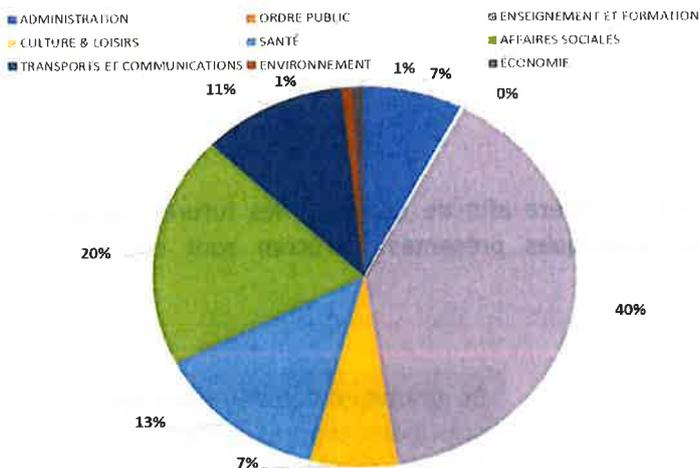
Le dernier, quant à lui, concerne les EMS. Ce poste va augmenter ces prochaines années avec le vieillissement de la population.

Ce graphique démontre que les principaux produits concernent les impôts (70 %) et l'environnement (taxes d'eau potable, d'eaux usées et taxes déchets). Ce chapitre de l'environnement doit être entièrement financé par l'encaissement des taxes.

RÉPARTITION DES PRODUITS PAR DICASTÈRE



COÛTS DES DICASTÈRES FINANCÉS EXCLUSIVEMENT PAR L'IMPÔT



Ce graphique démontre que les impôts financent principalement les domaines de l'enseignement (40%) et la formation, les affaires sociales (20%) et la santé (13%).

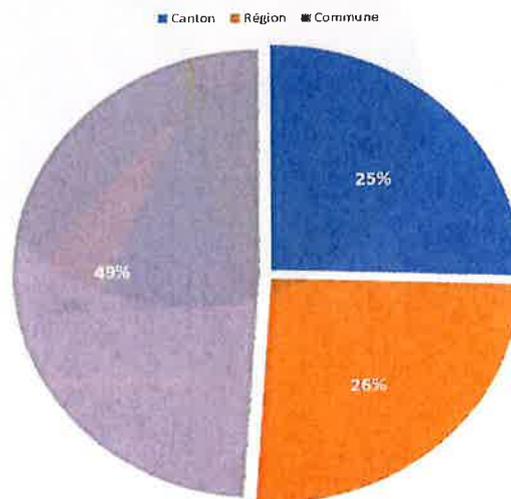
Malgré les nombreuses routes, l'entretien de ces dernières et les frais liés à l'éclairage public et aux transports représentent seulement 11%.

Les charges relatives à l'administration représentent un faible pourcentage (7%).

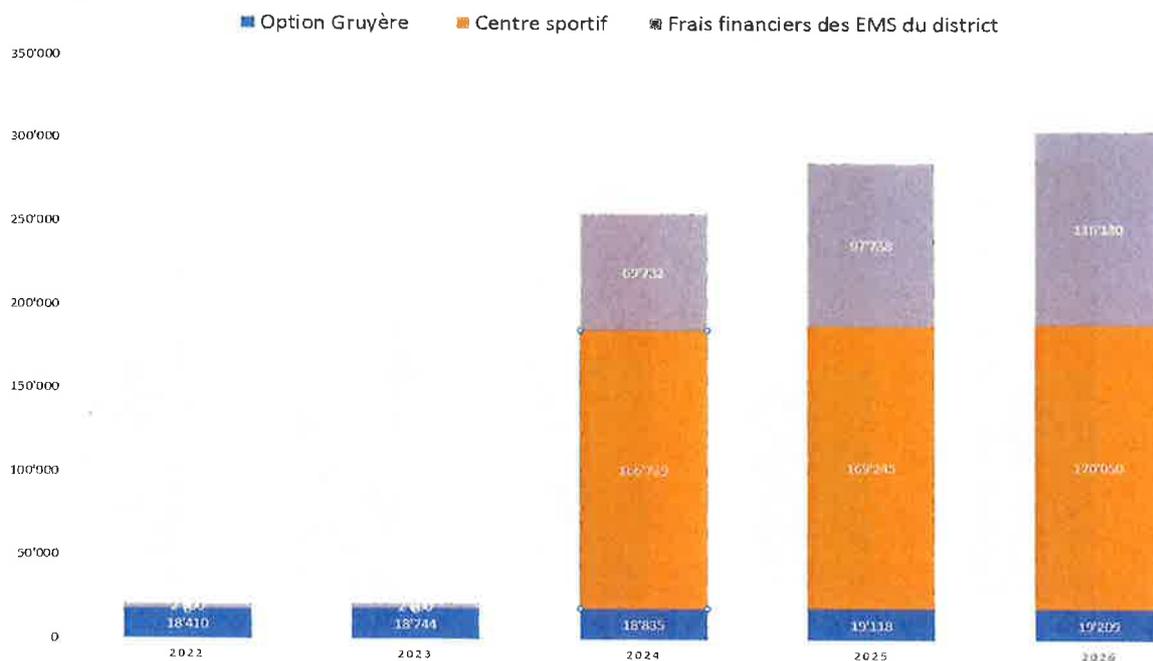
Ce graphique démontre que :

- Le 25% concerne des charges liées cantonales obligatoires.
- Le 26% sont des charges liées régionales qui auraient dues être communales mais qui ont été mutualisées au niveau régional. Elles comprennent le RSSG, l'ARG, etc.
- Le 49% sont des charges communales pour lesquelles le Conseil communal a plus de marge de manœuvre.

RÉPARTITION DES CHARGES 2023



DEPENSES REGIONALES SUPPLEMENTAIRES

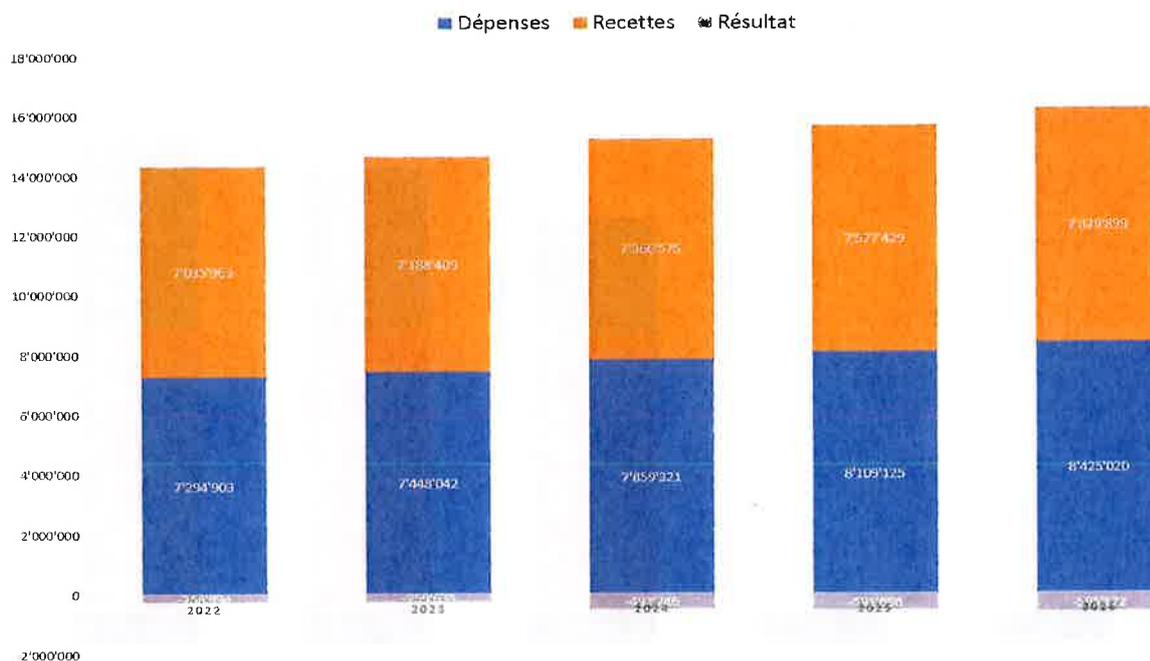


Ce graphique démontre l'évolution des charges régionales supplémentaires facturées aux communes.

Dès 2024, on constate que de nouvelles dépenses seront facturées aux communes, telles que pour le nouveau Centre Sportif de la Gruyère et les EMS du district, projets qui ont été approuvés par votation populaire. Enfin, la dernière concerne l'Association Option Gruyère qui gère la culture et les crèches en vue notamment d'uniformiser les grilles tarifaires des structures gruériennes.

En conclusion, les charges régionales vont fortement augmenter ces prochaines années.

PREVISION AVEC DEPENSES REGIONALES SUPPLEMENTAIRES



Ce graphique démontre les prévisions des dépenses et recettes pour les années à venir. On constate que les charges ont tendance à augmenter.

Questions/remarques

M. Aurélien Rifaut constate que le budget 2023 est en déficit et que planification démontre une augmentation des charges. Les charges ayant été présentées hors amortissements, il souhaite savoir ce que représentent les amortissements. Il demande quelle est notre part d'intervention et comment va-t-on pouvoir absorber toutes les charges ?

M. Bertrand Gaillard répond qu'on parle d'amortissements comptables. Les amortissements financiers et le paiement de la dette sont compris dans les charges. Les chiffres présentés sont épurés de toute opération comptable. Le Conseil communal est toujours prudent lors de l'élaboration du budget, anticipe les dépenses et respecte au mieux le budget. Il espère boucler les comptes avec un équilibre ou un léger bénéfice. Pour les années à venir, il est conscient qu'il sera plus difficile de financer ces charges supplémentaires sans recette extraordinaire. **M. Bertrand Gaillard** relève que, ces dernières années, beaucoup de recettes ont été encaissées notamment au niveau du droit de mutation, des héritages et de l'augmentation de la population. Il est compliqué de budgétiser les rentrées dont certaines ne sont pas prévues. La commune ne pourra pas augmenter les charges indéfiniment. Les solutions pour compenser ces futures charges sont de puiser dans les réserves ou d'envisager une augmentation du taux de l'impôt, ce qui n'est pas le but du Conseil communal. Il souhaite maintenir une certaine stabilité à long terme. Les charges régionales sont réparties selon la population légale.

Au vu de l'augmentation des charges annoncée et des investissements qui seront présentés à cette assemblée, **M. Aurélien Rifaut** demande quelle est la dette et quelles sont les charges financières ? **M. Bertrand Gaillard** répond que la dette pourra être communiquée lors de l'assemblée des comptes. La commune va continuer d'investir et d'entretenir son patrimoine avec le plus de rigueur possible. Quant aux nouveaux investissements, l'impact sur le compte de fonctionnement est également présenté. Certains projets bénéficient de subventions cantonales et/ou fédérales, ce qui engendre un faible impact financier pour la commune. Par exemple, pour un projet lié au réseau d'eau potable, les coûts sont subventionnés et sont financés par l'encaissement de la taxe à la population, d'où le faible impact financier. Pour le bâtiment de l'administration communale rénové il y a quelques années, on constate un équilibre financier grâce à la location des locaux au Service des Curatelles et à des privés. L'impact financier pour le bâtiment adapté pour séniors est également très faible au vu des locations encaissées. Cependant, il faut être conscient qu'il n'y a pas de rentrée financière pour certains investissements tels que le milieu scolaire et les charges liées régionales.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2023 et a obtenu toutes les réponses à ses questions.

Malgré un excédent de charges, nous avons pu constater que les coûts sont bien maîtrisés et réalistes.

Dès lors, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget de fonctionnement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la commission financière pour la lecture de son rapport et précise que le budget de fonctionnement sera voté au point 3.4 « Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2023 ».

Point 3.2 Budget d'investissement 2023

Présentation

M. Bertrand Gaillard donne la parole à chaque conseiller communal en charge du dicastère auquel l'investissement est lié.

Compte MCH2	Désignation	Budget 2022		Budget 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	Formation	965'000.00		1'262'000.00	
3	Culture, sports et loisirs	46'000.00			
6	Trafic et télécommunications	1'224'000.00	456'000.00	819'190.00	145'350.00
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	525'000.00	160'000.00	1'712'500.00	1'187'374.00
8	Economie	50'000.00		1'581'000.00	1'317'080.00
9	Finances et impôts			715'000.00	
TOTALISATION		2'810'000.00	616'000.00	6'089'690.00	2'649'804.00
Résultat			2'194'000.00		3'439'886.00

Point 3.2.1 Mesures de protection contre le ruissellement

Présentation

M. Xavier Brodard rappelle que, lors de l'assemblée extraordinaire du 23 juillet 2018, les citoyennes et citoyens acceptaient un crédit d'étude pour les mesures de protection aux eaux de ruissellement.

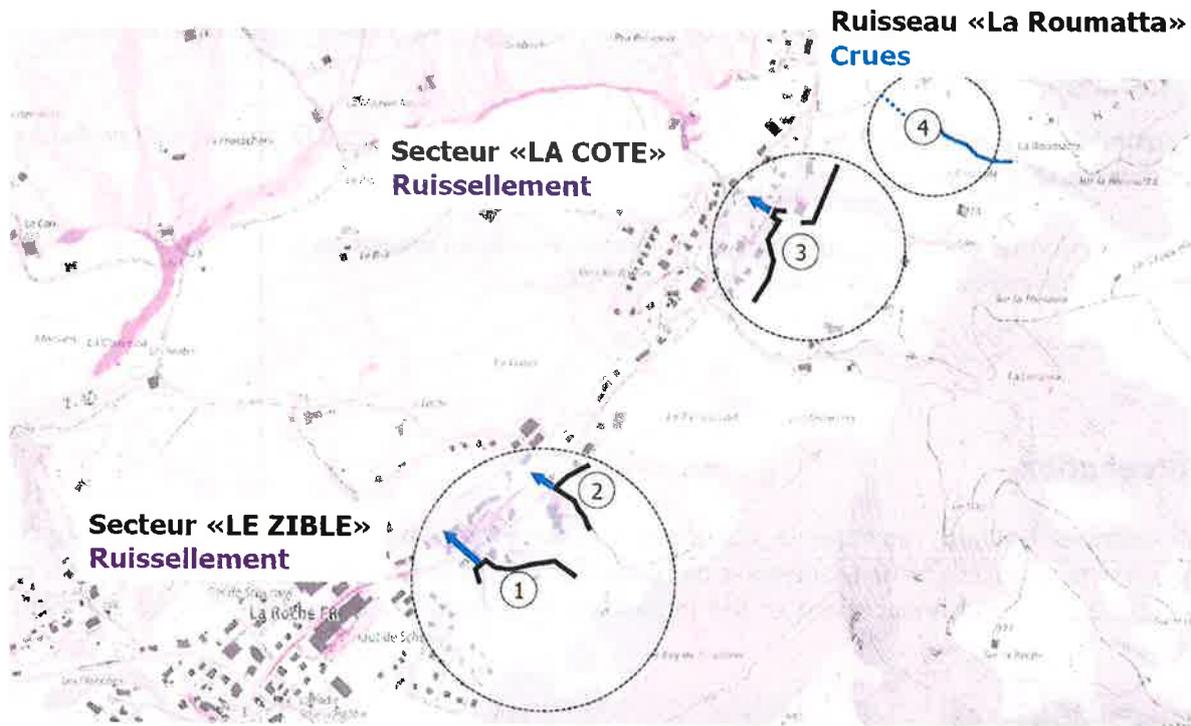
A la suite de l'étude réalisée par le bureau Ribl SA, il est temps de passer à la première étape des travaux de réalisation qui seront répartis sur 3 ans, à savoir :

- 2023 : Secteur du Zible (entre le Foyer et la Boulangerie) CHF 1'712'500.-
- 2024 : Secteur de la Côte CHF 520'000.-
- 2025 : Secteur de la Roumatta CHF 260'000.-

Le dossier est en cours d'approbation auprès de la Confédération. Dès réception de son accord, le dossier pourra être mis à l'enquête publique.

En parallèle de ces travaux, la commune est en pourparlers avec les riverains pour l'élargissement du ruisseau de la Serbache.

Afin que la Confédération puisse approuver la demande de subvention, le projet doit être accepté par l'Assemblée communale.



Pour le secteur n° 1, un passage sous la route cantonale doit être réalisé. Il sera financé entièrement par le canton, le Service des ponts et chaussées (SPC), étant donné qu'il n'a pas accepté la première variante proposée. Les discussions se poursuivent avec le Canton et la Confédération.

Montant de l'investissement	CHF	2'492'500.00
Subventions attendues	67 %	1'669'975.00
Montant à charge de la commune		822'525.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00 %	CHF	16'450.50
Amortissement ordinaire	5.00 %	CHF	41'126.25
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2023 pour les mesures de protection contre le ruissellement.

Au vu des informations reçues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne les mesures de protection contre le ruissellement pour un montant de CHF 2'492'500.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 65
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 0

Point 3.2.2 Crédit en faveur de l'école provisoire

Présentation

A la suite de la validation d'un investissement de CHF 600'000.- en décembre 2021 pour la poursuite du projet d'agrandissement de l'école de La Roche, **M. Thierry Moret** souhaite donner quelques informations.

Afin de pouvoir continuer le développement du projet selon les règles du marché public, nous avons choisi le bureau Vistonia pour nous assister.

A la suite d'un premier échange avec le directeur de ce bureau, nous avons décidé de procéder avec un concours de mandat d'étude parallèle (MEP) SIA 143. Cet accompagnement va se dérouler en plusieurs phases selon l'avancement du projet et la vitesse souhaitée par la commune.

Pour pouvoir disposer de suffisamment de locaux durant les travaux, nous avons convenu avec la commune de Pont-la-Ville que des containers seront nécessaires afin de poursuivre un enseignement adapté à nos élèves durant les 3 prochaines années. Nous avons décidé que des containers seraient loués durant 3 ans et que la 1ère année, ils seraient à la charge de la commune de Pont-la-Ville et que lors des deux années suivantes, ils seront utilisés par la commune de La Roche durant nos travaux.

Dès lors, nous vous demandons un crédit de CHF 620'000.- pour la location de containers (4 salles de classe et 1 salle des maîtres) durant 2 ans ainsi que pour la participation aux travaux d'installation sur la place du restaurant de Pont-la-Ville. En effet, ces containers provisoires resteront sur la commune de Pont-la-Ville afin de réduire les frais.

Montant de l'investissement	CHF	620'000.00
Subventions attendues		

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00 %	CHF	12'400.00
Amortissement ordinaire	3.00 %	CHF	18'600.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

M. Bertrand Gaillard précise que le mandat d'étude parallèle comprend -5- bureaux d'architectes. Chaque bureau doit définir sa méthode de travail, le fonctionnement des circulations durant les travaux, les déplacements nécessaires. La fin du concours étant fixée pour le mois d'avril, il se pourrait que la dernière année de location des containers ne soit pas nécessaire.

Questions/remarques

M. Aurélien Rifaut demande quelle est la surface utilisée pour les 4 salles de classe et la salle des maîtres ? **M. Thierry Moret** répond que la surface d'une salle de classe est de 81 m² et 20 m² pour la salle des maîtres. Il faut aussi prévoir des vestiaires et des WC. La surface totale du container est de 500 m² sur 2 étages.

M. Aurélien Rifaut s'étonne du prix de location arrondi à CHF 1'000.-/m². Il demande s'il n'était pas préférable d'acheter ces containers. En effet, selon ses connaissances professionnelles, il constate que le prix de l'achat est moins élevé que le loyer présenté par la commune (1/3 du prix).

M. Thierry Moret répond que les Conseils communaux de La Roche et Pont-la-Ville ont étudié les deux variantes (location ou achat). En cas d'achat, il y a toujours un risque de ne pas réussir à les revendre. **M. Bertrand Gaillard** ajoute que la variante « achat » est plus onéreuse. Les containers sont équipés de tout le mobilier et le matériel nécessaires pour des salles de classe. Le prix comprend également l'installation de chantier, à savoir les fondations à bétonner, le raccordement à l'eau potable et à l'épuration. Les frais d'installations se montent à environ CHF 250'000.-, contrairement à des containers de chantier où les frais sont minimes. De plus, les communes doivent respecter certaines normes de sécurité. La commune de Pont-la-Ville s'est chargée de l'appel d'offres auprès de trois entreprises.

M. Aurélien Rifaut demande si la solution de louer ou acheter un bâtiment existant a été étudiée ?
M. Bertrand Gaillard répond que les communes ont également réfléchi à cette variante. Cependant, il est difficile de trouver un bâtiment composé de plusieurs salles d'une surface chacune de 80 m² et qui corresponde aux normes en vigueur. Cela fait 2 ans que les communes étudient et négocient pour trouver les meilleures solutions. Elles ont également contacté d'autres écoles qui possédaient des containers mais ceux-ci n'étaient pas disponibles.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2023 pour le crédit en faveur de l'école provisoire.

Au vu des réponses obtenues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne un crédit de CHF 620'000.- en faveur de l'école provisoire, vote à mains levées :

APPROBATION : 62
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 3

Point 3.2.3 Création d'une route d'accès à l'alpage de la Richerne

Présentation

M. Xavier Brodard annonce que cela fait plusieurs années que M. Nicolas Brodard cherche des solutions pour améliorer l'accès à son alpage de la Richerne. Après avoir mandaté le bureau pbplan AG, plusieurs variantes ont été étudiées. La variante retenue consistait à accéder par le village de Cerniat. Ce projet entrainait en conflit avec des ilots de vieux bois et a par conséquent été refusé par l'Office fédéral de l'environnement, d'où l'étude d'un nouveau tracé, cette fois par le village de La Roche.

Le projet consiste à passer par la piste actuelle en gravier qui est défectueuse et sur laquelle la sécurité n'est plus garantie. Le tracé concerné s'étend de « La Berguerite » jusqu'à « La Richerne ».

Après plusieurs séances avec M. Nicolas Brodard et les Améliorations foncières, il a été décidé que la commune de La Roche soit le maître d'ouvrage et qu'elle assure la gestion financière globale et la refacturation des frais aux propriétaires.

Le coût des travaux, estimé par le bureau pbplan AG, s'élève à CHF 981'000.-.

Appliqué sur le plafond de CHF 860'000.-, le taux des subventions cantonales et fédérales s'élève à 73% (zone de montagne 2) et représentent un montant de CHF 627'800.-.

Les frais restants après subventionnement, à répartir entre tous les bénéficiaires et la commune de La Roche, s'élèvent à CHF 353'200.- (CHF 981'000 – CHF 627'800.-).

La commune de La Roche est intégrée dans cette clé avec une participation de 10% à titre d'intérêt commun afin de soutenir les propriétaires, ce qui représente une participation financière de CHF 35'320.-.

La commune a déjà été maître d'ouvrage en refacturant la part aux propriétaires, notamment pour les infrastructures du quartier de Montsoflo et celles du quartier du Lèche.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale d'accepter l'investissement d'un million de francs. En fonction des liquidités de la commune, des subventions et du remboursement des tiers, le Conseil communal décidera si un emprunt bancaire est nécessaire.

Montant de l'investissement	CHF	981'000.00
Subventions attendues		627'800.00
Participations de tiers		313'200.00
Montant à charge de la commune		40'000.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00 %	CHF	800.00
Amortissement ordinaire	2.50 %	CHF	1'000.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

La clé de répartition a été soumise aux différents bénéficiaires du chemin. Pour l'instant, trois propriétaires ont refusé la proposition. La commune devra entreprendre de nouvelles discussions avec ces personnes.

M. Bertrand Gaillard ajoute que les améliorations foncières subventionnent les collectivités pour les routes qui desservent des milieux agricoles. Les améliorations foncières demandent des garanties et incitent les communes à assurer la gestion de tels projets. Un syndicat pourrait être créé mais cette solution a été déconseillée par le Service de l'Agriculture. La clé de répartition a été calculée par une Commission de taxation. Hormis les subventions perçues, d'autres demandes de soutien seront effectuées notamment à l'Association Patenschaft.

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2023 pour la création d'une route d'accès à l'alpage de la Richerne.

Suite à toutes les réponses obtenues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbaton

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne la création d'une route d'accès à l'alpage de la Richerne pour un montant de CHF 981'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 65

CONTREPARTIE : 0

ABSTENTION : 0

Point 3.2.4 Réfection du chemin dit du Grand Praz

Présentation

M. Xavier Brodard annonce que, dans le cadre de la construction du chemin de la Richerne, la commune souhaite profiter de ces travaux pour réaliser la première partie du tronçon située en aval, soit le chemin du « Grand Praz ».

Après avoir été colmaté à plusieurs reprises avec du béton ou du goudron, cela fait plusieurs années que ce chemin n'a pas été entretenu et mérite une réfection de grande importance.

Le montant de cet investissement se monte à CHF 380'000.- avec un taux de subventionnement de 63% (zone de montagne 1).

Montant de l'investissement	CHF	380'000.00
Subventions attendues	63%	239'400.00
Montant à charge de la commune		140'600.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00 %	CHF	2'812.00
Amortissement ordinaire	2.50 %	CHF	3'515.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2023 pour la réfection du chemin du Grand Praz.

Au vu des réponses obtenues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne la réfection du chemin dit du Grand Praz pour un montant de CHF 380'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 65

CONTREPARTIE : 0

ABSTENTION : 0

Point 3.2.5 Réfection du chemin des Pointes

Présentation

M. Xavier Brodard rappelle que les intempéries de juin 2021 ont occasionné d'importants dégâts sur le chemin des Pointes.

A la suite de l'organisation d'une vision locale avec le Service de l'Agriculture, secteur des Améliorations foncières, il s'avère que le Service des forêts et de la nature va contribuer au versement des subventions.

Des travaux de réfection doivent être entrepris dont le montant est estimé à CHF 220'000.-. Le Conseil communal est conscient que le coût est onéreux mais ces travaux sont nécessaires car ce chemin est quotidiennement emprunté pour accéder aux sources et réservoir d'eau potable ainsi que dans les diverses forêts.

A l'heure actuelle, il n'y a plus de sortie d'eau et le chemin est en très mauvais état.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement de CHF 220'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	220'000.00
Subventions attendues	60 %	132'000.00
Montant à charge de la commune		88'000.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00 %	CHF	1'760.00
Amortissement ordinaire	2.50 %	CHF	2'200.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

Questions/remarques

M. Antoine Gaillard demande si la partie la plus raide prévoit d'être bétonnée ? **M. Xavier Brodard** répond qu'il n'est pas prévu de la bétonner mais de nombreuses sorties d'eau seront réalisées. Cependant, la décision sera prise une fois les travaux en cours.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2023 pour la réfection du chemin des Pointes.

Au vu des réponses obtenues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne la réfection du chemin des Pointes pour un montant de CHF 220'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION :	65
CONTREPARTIE :	0
ABSTENTION :	0

Point 3.2.6 Réfection de la route du Belvédère 3^{ème} étape

Présentation

Mme Isabelle Yerly présente cet investissement. Par le présent préavis, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 255'000.- pour le financement des travaux de réfection de la troisième étape de l'axe principal de la route du Belvédère.

Ceux-ci consisteront en la réfection du revêtement bitumeux sur une longueur d'environ 520 mètres et la réparation des canalisations des eaux claires.

La première étape a été réalisée en 2020. La seconde, entreprise cet automne, s'est déroulée selon le calendrier établi, à une exception près : le bassin de rétention n'a pas encore pu être réalisé puisque nous sommes toujours en attente du permis de construire.

Cette troisième étape, prévue pour l'automne 2023 en cas d'acceptation du crédit d'investissement, s'inscrit dans la logique de la poursuite du programme actuel d'entretien des routes AF établi par le Conseil communal. Elle répond également au rapport d'expertise de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG, secteur améliorations foncières, qui a confirmé sa participation financière pour un subventionnement cantonal de 27 % et fédéral de 30 %.

Les étapes ultérieures seront réalisées selon le programme d'entretien des routes.

La présente demande est basée sur un devis estimatif établi par le bureau d'ingénieurs CSD, pour un montant de CHF 255'000.-.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit de CHF 255'000.-

Montant de l'investissement	CHF	255'000.00
Subventions attendues	57 %	145'350.00
Montant à charge de la commune		109'650.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00 %	CHF	2'193.00
Amortissement ordinaire	2.50 %	CHF	2'741.25
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

M. Bertrand Gaillard précise qu'une petite erreur a été commise dans la présentation de l'investissement dans l'Expression Villageoise puisqu'il était noté « dernier secteur de la Route du Belvédère » ce qui n'est pas le cas. En effet, certains axes secondaires menant à des propriétés ne font partie de l'investissement actuel mais ils ne sont pas oubliés et sont inscrits dans la planification d'entretien des routes.

Questions/remarques

M. Yvan Collaud remercie **M. Bertrand Gaillard** pour ce complément d'information. Il demande tout de même de supprimer la mention de « dernière étape » et la remplacer par « axe principal ».

M. Bertrand Gaillard confirme que cette modification figurera dans le procès-verbal.

M. Yvan Collaud ajoute que la route, menant à son domicile situé à la Route du Belvédère 36, a été réalisée il y a déjà 40 ans. Ce tronçon permet à sa famille d'accéder à sa demeure. Il est également utilisé pour les exploitations agricoles. Cette route a subi d'importants dégâts ces dernières années. Il est surpris qu'elle ne fasse pas partie des travaux de réfection de cette 3^{ème} étape. Il demande qu'une personne vienne constater l'état de la route. Si un orage aussi dévastateur qu'en 2018 et 2021 devait se produire, la route d'accès à son domicile subira de tels dommages supplémentaires que la commune devra bien intervenir d'urgence. D'autre part, il demande s'il n'est pas judicieux d'inclure ce tronçon de route dans le projet de la 3^{ème} étape. Une telle démarche éviterait à la commune des frais d'une nouvelle mise en chantier ultérieure pour terminer les travaux et éviterait beaucoup d'inconvénients pour les usagers de la route du Belvédère.

Tenant compte de ces éléments, **M. Yvan Collaud** propose à l'Assemblée communale de refuser le crédit d'investissement prévu à la réfection de cette route, le temps pour le Conseil communal de réétudier ce dossier et le plan financier de ces travaux.

M. Bertrand Gaillard remercie **M. Yvan Collaud** pour cette intervention. La commune doit respecter le programme AF annoncé pour 5 ans. Si ce point est refusé, il n'est pas certain que la 3^{ème} étape du tronçon puisse y être remis. Les améliorations foncières sont relativement strictes avec les communes car il n'est pas possible d'ajouter des zones qui ne figurent pas dans le planning. Il est conscient que beaucoup de routes sont usées. Le village de La Roche compte 68 km de routes communales et la surface entretenue est légèrement supérieure. En comparant avec la Ville de Bulle qui comprend le même kilométrage de routes que notre commune, elle bénéficie, pour financer une réfection, de 416 habitants par kilomètre contre 2,6 habitants par kilomètres à La Roche. Cela signifie que la commune doit échelonner l'entretien de ses routes sur plusieurs années. Le Conseil communal va voir s'il y a la possibilité d'intégrer cet axe secondaire dans les dépenses du fonctionnement mais pas pour le budget 2023. Au vu de ce qui précède, **M. Bertrand Gaillard** propose à l'Assemblée communale d'accepter ce crédit d'investissement.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2023 pour la réfection de la route du Belvédère 3^{ème} étape.

Au vu des réponses obtenues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne la réfection de la 3^{ème} étape de la route du Belvédère pour un montant de CHF 255'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION :	59
CONTREPARTIE :	4
ABSTENTION :	2

M. Yvan Collaud prend acte de la décision de l'Assemblée communale mais demande au Conseil communal de porter une attention particulière à ce dossier. **M. Bertrand Gaillard** prend note de sa demande.

Point 3.2.7 Réfection de la Ferme du Pelevuit

Présentation

M. Xavier Brodard annonce qu'en 1868, la commune de La Roche rachète à Monsieur Joseph Toffel la ferme au lieu-dit « Le Pelevuit », située sur le territoire de la Commune de Pont-la-Ville, pour la modique somme de CHF 6'800.-. Quelques années après, en 1874, elle investit CHF 7'000.-, soit 25 ct le m², afin d'acquérir le reste du domaine.

A la suite du départ à la retraite de notre fermier, la commune a mis en location uniquement les prairies, le Conseil communal ayant jugé l'habitation comme étant trop vétuste et inhabitable en l'état.

Afin de connaître le potentiel de ce bâtiment, le Conseil communal a mandaté le bureau d'architecture A3 à Bulle pour la réalisation d'un avant-projet. Les esquisses présentées l'ont convaincu dans l'idée d'investir dans des travaux de rénovation.

La ferme étant située en zone agricole, il n'est possible de ne réaliser que deux appartements, soit un logement de 5,5 pièces et un logement de 3,5 pièces. Les travaux comprendront également la réfection totale du toit et des aménagements extérieurs. Aucune subvention n'est attendue mais une demande sera envoyée pour l'isolation.

Les loyers sont estimés à CHF 41'400.- par année.

Bien que le souhait du Conseil communal soit d'entretenir son patrimoine et de rénover cette ferme, il proposera à l'Assemblée communale deux solutions : rénover ou vendre la ferme du Pelevuit.

Un budget de CHF 1'500'000.- est soumis à l'Assemblée communale. En cas d'acceptation, une commission de bâtisse sera créée et la meilleure optimisation du bâtiment sera réalisée.

Avec une magnifique vue sur le lac de la Gruyère, le Conseil communal croit en son potentiel et recommande à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement.

Montant de l'investissement	CHF	1'500'000.00
Subventions attendues		

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00 %	CHF	30'000.00
Amortissement ordinaire	0.50 %	CHF	7'500.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	
Loyer estimatif annuel		CHF	41'400.00

Questions/remarques

M. François Scherly demande comment sera affecté la partie rurale ? **M. Bertrand Gaillard** répond que la partie rurale sera louée aux habitants en complément comme locaux non habitables. Il n'est donc pas prévu de réaliser un appartement dans la partie rurale.

M. Aurélien Rifaut constate qu'il n'y a pas de charge d'exploitation supplémentaire de prévue alors que tout bâtiment nécessite des charges d'entretien après plusieurs années. D'autre part, il s'étonne de l'amortissement sur 200 ans sachant que cette bâtisse a été acquise par la commune depuis longtemps. **M. Bertrand Gaillard** répond que le système MCH2 ne permet plus d'amortir le patrimoine financier dans le budget. La commune a prévu un amortissement minimal. Cependant, si la situation est favorable dans les comptes, la commune augmentera l'amortissement. Les amortissements comptables exigés pèsent le budget de fonctionnement et amènent une hausse d'impôt. Le Conseil communal adaptera à mesure l'amortissement dans les comptes.

M. Aurélien Rifaut relève que cet investissement peut valoir la peine mais n'est pas rentable. **M. Bertrand Gaillard** répond que les loyers encaissés ne sont pas encore connus mais seront adaptés à la situation géographique et la belle vue sur le lac. La commune n'a pas compté un grand rendement et les charges facturées aux locataires ne sont pas comprises dans les loyers annoncés. **M. Aurélien Rifaut** se demande si la commune n'a pas été trop pessimiste par rapport aux revenus et optimiste par rapport au montant de l'investissement lié à la rénovation ? **M. Bertrand Gaillard** répond que la variation du taux d'intérêt n'était pas identique au moment de l'élaboration du budget. Il avoue que la commune est prudente mais cet investissement ne pèse pas le budget de fonctionnement. Il n'y a pas de garantie sur les coûts de rénovation. La commune n'a pas étudié la variante démolition/reconstruction puisqu'il ne s'agit, à ce stade, que d'une étude de faisabilité. Cette variante sera incluse dans la prochaine étape.

M. Aurélien Rifaut demande s'il n'est pas préférable de rénover d'abord l'immeuble de la Passade ? **M. Bertrand Gaillard** répond que le projet de la Passade prévoit de créer un petit immeuble. Par rapport aux infrastructures communales existantes, la commune préfère retarder la rénovation de ce bâtiment en 2028-2030. Elle souhaite également respecter ses locataires actuels et préparer correctement le projet conformément aux normes imposées aux collectivités. Enfin, retarder ce projet permet de répartir dans la durée l'augmentation de la population rochoise. Afin de supporter les charges à venir, **M. Aurélien Rifaut** se demande si la commune n'a pas besoin de plus d'habitants ? **M. Bertrand Gaillard** répond qu'un accroissement de la population engendre aussi des charges. Le projet d'agrandissement de l'école n'est pas encore prêt. Le fait de ralentir l'augmentation de la population permettra d'éviter une location d'un container supplémentaire.

Une citoyenne demande si la ferme comprend également du terrain ? **M. Xavier Brodard** répond qu'un terrain d'une surface de 1'700 m² est compris avec la ferme.

M. Jean-Joseph Huguenot constate que le budget semble lacunaire car aucun montant n'est prévu dans les frais d'entretien. En tenant compte de 1% de frais d'entretien calculé sur un million, cela représente un montant de CHF 15'000.-. **M. Bertrand Gaillard** répond que la commune a été prudente également sur les revenus mais il prend note de la remarque.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2023 pour la réfection de la Ferme du Pelevuit.

Au vu des informations reçues et explications obtenues, nous donnons un préavis défavorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale. En effet, la Commission financière juge que cet investissement n'est pas une priorité au vu des investissements futurs.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède au vote de cet investissement.

1. Proposition de la Commission financière

M. Bertrand Gaillard demande aux citoyennes et citoyens qui approuvent le préavis défavorable de la Commission financière sur le crédit de rénovation de la Ferme du Pelevuit, proposant de reporter l'investissement, de voter à mains levées :

APPROBATION : 18

2. Proposition du Conseil communal

M. Bertrand Gaillard demande aux citoyennes et citoyens qui approuvent la proposition du Conseil communal de rénover la ferme du Pelevuit pour un montant de CHF 1'500'000.- de voter à mains levées :

APPROBATION : 36

11 personnes s'abstiennent de voter.

Point 3.4 Vote final du budget de fonctionnement 2023

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2023 et a obtenu toutes les réponses à ses questions. Malgré un excédent de charges, nous avons pu constater que les coûts sont bien maîtrisés et réalistes. Dès lors, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget de fonctionnement par l'assemblée communale.

Approbation du budget de fonctionnement 2023

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation du budget de fonctionnement 2023, vote à mains levées :

APPROBATION : 64

CONTREPARTIE : 0

ABSTENTION : 1

Point 3.4 Vote final du budget d'investissement 2023

Rapport de la Commission financière

La Commission financière émet un préavis favorable pour l'ensemble du budget d'investissement sauf pour le point 3.2.7 « Réfection de la Ferme du Pelevuit » pour lequel il a donné un préavis défavorable.

Le point 3.2.7 « Réfection de la Ferme du Pelevuit » ayant été approuvé par l'assemblée communale, M. Bertrand Gaillard signale que la Commission financière ne peut pas préavisier défavorablement un seul objet lors du vote final du budget d'investissement. Soit elle accepte, soit elle refuse l'ensemble du budget d'investissement.

La Commission financière rectifie son rapport :

Au vu des diverses informations reçues, nous émettons un préavis favorable pour l'adoption de l'ensemble du budget d'investissement 2023 par l'assemblée communale.

Approbation du budget d'investissement 2023

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation du budget d'investissement 2023, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 56

CONTREPARTIE : 3

ABSTENTION : 6

Point 4 Budget de fonctionnement 2023 du Foyer St-Joseph

Présentation

M. Bertrand Gaillard donne la parole à Mme Thao Vassard, Directrice du Foyer pour la présentation du budget 2023 du Foyer St-Joseph.

	Prix de pension 2022 fr. 105.-		Prix de pension 2023 fr. 105.-	
Soins et accompagnement	Budget 2022		Budget 2023	
	charges	produits	charges	produits
Coûts soins	3 800 569.60		4 383 444.83	
Facturation soins LAMAL		2 488 212.10		2 484 307.20
Facturation accompagnement		1 303 780.00		1 752 000.00
Matériel LiMA	50 000.00	30 000.00	50 000.00	30 000.00
Sous total	3 850 569.60	3 821 992.10	4 433 444.83	4 266 307.20

Immeubles Zible A et B	Budget 2022		Budget 2023	
	charges	produits	Charges	produits
Intérêts	74 500.00		74 500.00	
Amortissements	235 000.00		235 000.00	
Charges / locations	90 000.00	401 500.00	90 000.00	460 000.00
Sous total	399 500.00	401 500.00	399 500.00	460 000.00

Finances	Budget 2022		Budget 2023	
	charges	produits	charges	produits
Amortissement immeubles	145 000.00		145 000.00	
Contrib des Communes	120 000.00	267 609.00	120 000.00	267 609.00
Att/Prél réserves		65 000.00		185 000.00
Sous total	265 000.00	332 609.00	265 000.00	452 609.00

Prix de pension	Le prix de pension s'élève à CHF 105.-. Le Conseil d'Etat a voté en faveur d'une augmentation de CHF 3.- transitoirement pour l'année 2023.
Soins et accompagnements	Le budget concernant les soins et accompagnement a été adressé au Service de la Prévoyance sociale SPS. Le total des charges se monte à CHF 4'433'444.83 et le total des produits s'élève à CHF 4'266'307.20.
Zible A et B	La différence entre le budget 2022 et 2023 s'explique par une baisse du taux d'occupation des locations en raison de travaux dans l'immeuble du Zible A. Finalement, le taux d'occupation était à 100%. Pour 2023, les produits ont été budgétisés à CHF 460'000.- avec un taux d'occupation complet. Les charges sont budgétisées à CHF 399'500.-.
Finances	Les charges sont budgétisées à CHF 265'000.- et les produits à CHF 452'609.-.

Services hôteliers	Budget 2022		Budget 2023	
	charges	produits	charges	produits
Salaires exploitation	802 000.00		874 960.00	
Charges soc. exploitation	206 700.00		110 870.50	
Frais de personnel	66 000.00		63 500.00	
Matériel médical Hsoins	10 000.00		10 000.00	
Produits alimentaires	189 000.00		198 450.00	
Cafétéria	12 500.00	25 000.00	13 125.00	25 000.00
Autres charges ménage	272 300.00		287 615.00	
Immeubles entretien	38 500.00		38 500.00	
Equipements entretien	38 000.00		40 300.00	
Achat d'équipements	30 000.00		30 000.00	
Eau, énergie	100 000.00		114 000.00	
Bureau et administration	52 500.00		74 500.00	
Autres charges/recettes	75 000.00	84 000.00	77 000.00	85 000.00
Taxes d'hébergement		1 750 000.00		1 750 000.00
<i>Sous total</i>	<i>1 892 500.00</i>	<i>1 859 000.00</i>	<i>1 932 820.50</i>	<i>1 860 000.00</i>

Récapitulatif	Budget 2022		Budget 2023	
	charges	produits	charges	produits
Soins	3 850 569.60	3 821 992.10	4 433 444.83	4 266 307.20
Immeubles Zible A et B	399 500.00	401 500.00	399 500.00	460 000.00
Finances	265 000.00	332 609.00	265 000.00	452 609.00
Services hôteliers	1 892 500.00	1 859 000.00	1 932 820.50	1 860 000.00
Totaux	6 407 569.60	6 415 101.10	7 030 765.33	7 038 916.20
Résultat	7 531.50		8 150.87	

Services hôteliers	Ce budget tient compte de l'inflation et de l'augmentation du coût de l'énergie.
Récapitulatif	Le budget 2023 du Foyer St-Joseph présente un total de charges s'élevant à CHF 7'030'765.33 et un total de produits s'élevant à CHF 7'038'916.20, soit un excédent de revenus CHF 8'150.87.

Questions/remarques

Mme Marinella Cappelli demande des explications sur l'augmentation des charges relatives aux soins de plus de 10% pour l'année 2023 ? **Mme Thao Vassard** répond que le budget des soins est établi au printemps 2022. C'est le Service de la Prévoyance sociale qui décide les salaires au niveau des soins et accompagnements. Le personnel est soumis à la grille salariale de l'état avec une augmentation de palier annuelle. Le budget est établi selon la composition, à ce moment-là, du personnel infirmier, du personnel ASSC et du personnel aide-soignant dans l'institution. Le nombre d'employés varie en fonction du nombre de résidents et à leur pathologie.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, M. Pascal Fragnière, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget de fonctionnement du Foyer St-Joseph pour l'année 2023.

Au vu de l'équilibre des comptes présentés, la commission émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget de fonctionnement par l'assemblée communale.

M. Bertrand Gaillard annonce que l'approbation du budget de fonctionnement se fera au point 4.3 « Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2023 ».

Point 4.2 Budget d'investissement 2023 du Foyer St-Joseph

Présentation

M. Bertrand Gaillard donne la parole à Mme Thao Vassard pour la présentation du budget d'investissement 2023.

Budget des investissements 2023							
	durée de l'amortissement en années	Montant annuel de l'amortissement	taux d'intérêts	Intérêts	charges annuelles	Objets déjà votés travaux en cours	Montant de l'investissement
Foyer							
Lave-vases Meiko x3	4	7 250.00	1.00%	290.00	7 540.00		29 000.00
Ascenseurs	10	15 000.00	1.00%	1 500.00	16 500.00		150 000.00
Chariots soins x 4	10	750.00	1.00%	75.00	825.00		7 500.00
	10	0.00	1.00%	0.00	0.00		
Zible A							
Réfection de la route	33	909.09	1.00%	300.00	1 209.09		30 000.00
Zible B							
		#DIV/0!	1.00%	0.00	#DIV/0!		
Création bureau soins à domicile Zible B	33	0.00	1.00%	0.00	0.00	155 000.00	
En cours							
Sécurité - groupe de secours (Foyer)	20	1 250.00	1.00%	250.00	1 500.00	25 000.00	
	33	0.00	1.00%	0.00	0.00		
Total					180 000.00		216 500.00

Le Foyer St-Joseph prévoit de :

- changer les laves-vases de tous les étages
- rénover les ascenseurs âgés de 32 ans
- changer les chariots de soins

Pour l'immeuble du Zible A, le Foyer St-Joseph prévoit une réfection de la route pour un montant de CHF 30'000.-.

M. Bertrand Gaillard ajoute qu'il s'agit du tronçon appartenant au Foyer St-Joseph. La route communale a déjà été budgétisée il y a deux ans mais le montant est resté en attente car les travaux sont reportés après ceux liés aux mesures de protection contre les crues.

Le total des investissements 2023 se monte à CHF 216'500.-.

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet du budget d'investissement 2023 du Foyer St-Joseph.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement du Foyer St-Joseph pour l'année 2023.

La commission émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Point 4.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2023 du Foyer St-Joseph

Approbation du budget de fonctionnement 2023

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière pour la lecture de son rapport. Il procède à l'approbation du budget de fonctionnement 2023 du Foyer St-Joseph, vote à mains levées :

APPROBATION : 65
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 0

Approbation du budget d'investissement 2023

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation du budget d'investissement 2023 du Foyer St-Joseph, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 65

CONTREPARTIE : 0

ABSTENTION : 0

Point 5 Approbation de la modification des statuts de l'Association des Ambulances Sud Fribourgeois – Association Secours Sud Fribourgeois

M. Jâmes Michoud annonce qu'une nouvelle association intercommunale va débiter au 1^{er} janvier 2023. Elle concerne les 52 communes des districts de la Gruyère, de la Veveyse et de la Glâne. Ces trois districts formeront un seul et unique Bataillon d'engagement des sapeurs-pompiers.

La mise en place de cette nouvelle association découle de la Loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) adoptée par le Grand Conseil en 2021.

L'objectif vise à :

- assurer partout et en peu de temps l'intervention en cas de sinistre ;
- supprimer les frontières entre les districts en cas d'intervention ;
- mettre en commun l'administration de tous ces services de secours ;

Sont réparties sur ces trois districts 14 bases de départ, dont une située à La Roche. Ces bases sont délimitées en fonction des risques, définis selon la densité de la population, le nombre d'entreprises, les dangers naturels, la présence d'hôpitaux ou de homes.

Cette nouvelle association appelée « Secours Sud Fribourgeois » qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023, réunira les ambulances et les sapeurs-pompiers sous la même entité. Elle engendrera également des changements pour nos communes puisque notre Corps de sapeurs-pompiers La Roche/Pont-la-Ville se regroupera avec celui de Corbières/Hauteville.

Les organes législatifs des communes sont invités à accepter la modification proposée des statuts qui étaient consultables au secrétariat communal ou sur le site internet communal.

Figurent notamment dans ces statuts :

- Les **attributions** (art. 15) de l'assemblée des délégués, dont voici les principales :
 - *décider le budget, approuver les comptes et prendre acte du rapport de gestion ;*
 - *fixer le montant de la taxe d'exemption, conformément à l'article 24 des statuts ;*
 - *fixer les effectifs du Bataillon et les soldes des sapeurs-pompiers.*

- **L'obligation de servir (art. 23) :**

Sont astreints à s'incorporer dans le bataillon des sapeurs-pompiers les hommes et les femmes, domiciliés sur le territoire des communes membres, quelle que soit leur nationalité, à partir du 1^{er} janvier de l'année de leurs 18 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs 40 ans.

- **Les ressources (art. 28) :** Les ressources de l'association sont :

- a) les contributions des communes membres ;*
- b) les taxes d'exemption ;*
- c) les subventions des pouvoirs publics et des tiers ;*
- d) les recettes d'exploitation ;*
- e) les dons et legs ;*

- **Le fonds spécial pour véhicules, engins et matériel (art. 33) :**

L'association crée un fonds spécial, affecté exclusivement au financement – partiel ou total – des charges liées à l'entretien des véhicules dédiés à la défense incendie et des engins d'intervention ainsi qu'au renouvellement du matériel nécessaires aux bases de départ.

Taxe d'exemption : La taxe a été fixée par l'assemblée des délégués le 23 novembre 2022 et s'élève à CHF 150.- par personne.

Personnes exemptées : les jeunes de 18 à 20 ans.

A l'article 24 des statuts, figure la liste des personnes dispensées de l'obligation de servir et exonérées du paiement de la taxe.

Gestion administrative : Dès le 1^{er} janvier 2023, les communes s'occuperont uniquement de l'encaissement des taxes. Les travaux administratifs seront gérés par le Bataillon Sud Fribourgeois. Le règlement communal du service de défense contre l'incendie sera aboli et remplacé par le nouveau règlement du Secours Sud Fribourgeois.

Répartition des charges : Les charges d'investissement seront réparties entre les communes membres selon la population légale. La contribution des communes s'élève à CHF 15.89 par habitant pour les frais de pompiers et à CHF 14.47 par habitant pour les ambulances.

Organisation du Secours Sud Fribourgeois : M. Florian Dubail a été nommé en tant qu'administrateur depuis le mois de septembre 2022 et M. Laurent Surchat engagé en tant que Commandant du Bataillon. Pour le secteur des ambulances, le poste de directeur a été mis au concours.

M. Bertrand Gaillard précise que les statuts ont été approuvés par certaines communes lors de leur assemblée au printemps 2022. D'autres communes, telles que la nôtre, ont préféré reporter le point à l'assemblée du mois de décembre car elles souhaitent obtenir des compléments d'informations sur l'estimation des taxes, des rentrées et des coûts. Au niveau organisationnel, les bases de départ seront toujours à La Roche et à Corbières au 1^{er} janvier 2023, le problème de la nouvelle caserne n'étant toujours pas réglé avec l'institution et les communes.

Questions/remarques

M. François Scherly a pris note du futur coût d'environ CHF 15.- par habitant mais il souhaite savoir à combien il s'élève actuellement ? **M. Bertrand Gaillard** répond qu'actuellement le montant annuel est inférieur (CHF 6 ou 7.- par habitant). La commune encaissait les taxes et n'avait plus d'amortissement ces dernières années. Tout nouvel investissement augmenterait le coût par habitant. La commune encaissera désormais un loyer pour le local des pompiers au Bataillon ce qui n'était pas le cas avant.

M. Bertrand Gaillard ajoute que la majorité des communes des trois districts ont accepté cet objet et que seules 5 communes l'ont refusé. A noter que les frais relatifs aux ambulances sont déjà à notre charge puisqu'ils sont facturés par l'actuelle Association des Ambulances Sud Fribourgeois.

M. Bertrand Gaillard recommande à l'Assemblée communale d'approuver la modification des statuts des Ambulances du Sud fribourgeois.

Approbation

M. Bertrand Gaillard demande à l'Assemblée communale si elle approuve la proposition des nouveaux statuts de l'Association des Ambulances du Sud Fribourgeois – Association Secours sud Fribourgeois, vote à mains levées :

APPROBATION : 59

CONTREPARTIE : 3

ABSTENTION : 3

Point 6 Divers

Informations du Conseil communal

Plan d'aménagement local

Depuis 2008, la révision du Plan d'aménagement local (PAL) arrive à bout touchant. La dernière mise à l'enquête des conditions d'approbation est terminée. Les déterminations communales seront prochainement rendues et le dossier final transmis au SeCA.

Reprise de la Route de Montsoflo

Dans sa session de novembre 2021, le Grand Conseil a modifié la loi sur les routes et a décidé de reprendre à sa charge la Route de Montsoflo, depuis le départ du Stoutz jusqu'à la station de ski. Le Conseil d'Etat bénéficie d'un délai à 2025 pour effectuer cette transaction et les négociations sont en cours avec la commune. Le transfert de propriété se fera d'ici la fin 2023-début 2024.

Arrêt de bus

Un budget d'étude avait été présenté pour un arrêt de bus combiné afin de gérer de manière optimale la ligne Fribourg-Bulle avec le croisement de la ligne Pont-la-Ville-La Berra. La commune est en discussion avec le Service des Ponts et Chaussées. Après le licenciement du bureau d'ingénieurs, un nouveau bureau a été mandaté. Il semblerait que la mise à l'enquête pourrait avoir lieu dans le courant de l'année 2024. Cet arrêt est prévu devant la Halle Sport & Culture et permettra une optimisation du système et une amélioration de la cadence de la ligne Pont-la-Ville-La Berra.

Pont entre La Roche et Pont-la-Ville

Après quatre années de demandes récurrentes, le Conseil d'Etat a confirmé que les travaux débiteront dans le courant de l'année 2023, période durant laquelle un pont provisoire sera construit de manière à ne pas bloquer la circulation.

EMS du district

A la suite des récentes votations sur les homes du district, le Conseil communal veillera ses futurs investissements afin de ne pas trop péjorer les finances communales. Dans le cadre de la volonté de régionalisation, des discussions futures auront lieu pour définir le statut du Foyer St-Joseph de La Roche.

Questions et remarques de l'assemblée communale

Transports scolaires

Mme Marinella Cappelli se permet de prendre la parole pour faire part à l'assemblée communale d'un problème qui touche environ 50 enfants de notre village. C'est un problème de sécurité lors des transports scolaires. Tous les jours, environ 50 enfants du village empruntent le bus TPF pour se rendre à l'école de Pont-la-Ville. Certains enfants ne sont ni assis, ni attachés. Il s'agit pourtant d'exigences (ceinture, réhausseur) demandées à tous les parents et grands-parents qui s'occupent de les véhiculer de temps en temps pour différentes activités scolaires (ski, patinoire). Lors de ces trajets quotidiens, en cas d'accident, elle a été informée que la responsabilité est éventuellement du chauffeur. Pourtant, ces transports sont bel et bien organisés et financés par la commune. Est-ce qu'une ligne La Roche-Pont-la-Ville qui quitte le village à 7h36 le matin aurait raison d'être sans tous ces enfants ? Depuis le mois de septembre, plusieurs familles demandent que cela change, que chaque enfant puisse être assis et attaché lors de ces transports. En définitif, ils demandent qu'un véritable transport scolaire sécurisé soit rapidement mis en place. Pour information cette semaine, quatre enfants de 4H (7-8 ans) n'ont pas trouvé de place assise et deux d'entre eux sont tombés alors que le bus roulait. Fort heureusement, personne n'a été blessé mise à part quelques égratignures. Est-ce qu'on veut vraiment attendre qu'un véritable accident ait lieu ? Les enfants ont droit à un transport scolaire véritable et ont le droit d'être en sécurité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

A noter que ce problème concerne uniquement une cinquantaine d'enfants du village mais on sait tous que, d'ici une année ou deux, lors des travaux de l'école de La Roche, cela va concerner plus que la moitié des enfants scolarisés, soit environ 120 enfants. La sécurité des enfants concerne tous et cela doit concerner nos autorités qui ont le choix d'organiser ou non un véritable transport sécurisé.

M. Thierry Moret répond que 52 enfants prennent le bus. Bien que cela soit du domaine communal d'organiser les transports, la commune a reçu il y a plusieurs années des directives cantonales. Le canton favorise l'utilisation des transports publics pour le déplacement d'enfants d'école à école. Les principales raisons sont que ces transports scolaires augmentent la fréquentation de la ligne et permettent de la pérenniser et diminuent les frais à charge de l'Etat de Fribourg. Pour organiser des transports scolaires, il faut des concessions données par le Service de la Mobilité qui, à ce jour, favorise l'utilisation des transports publics. Si c'était le cas, les lignes La Roche-Pont-la-Ville et Pont-la-Ville-La Berra n'ont plus raison d'être. Si la ligne n'est plus pérennisée par les élèves du cercle scolaire, les élèves de Pont-la-Ville en âge de scolarité secondaire n'auront plus de moyen de transport.

M. Bertrand Gaillard ajoute que la responsabilité des communes d'organiser les transports les autorisent à utiliser des lignes officielles. La Loi sur les transports publics autorise un certain nombre de places debout. Les TPF transportent 60'000 élèves dans le canton et les bus TPF sont conduits par des professionnels. Le Conseil communal n'a pas l'intention de changer le système. La mise en place de bus est coûteuse et engagerait la responsabilité du Conseil communal. Durant les travaux, le nombre d'élèves à déplacer sera plus élevé mais il est prévu que les TPF mettent en place un bus de renfort supplémentaire. Lors de l'ouverture d'une classe supplémentaire à Pont-la-Ville, il a été décidé de garder les classes enfantines 1 et 2H à La Roche afin d'éviter de déplacer les enfants en bas âge. Les Conseils communaux de La Roche et Pont-la-Ville suivent l'évolution et des discussions régulières ont lieu avec les TPF.

M. Thierry Moret annonce que des accompagnements dans le bus ont été organisés durant les trois premières semaines de l'année scolaire. Dans le cas où des parents souhaiteraient accompagner les élèves, les TPF offrent volontiers des cartes. Un bus de ligne peut accepter 77 enfants, soit 41 places assises et une trentaine debout. Lorsqu'il y aura 120 enfants à transporter, les TPF seront contraints de mettre un ou deux bus supplémentaires.

M. Bertrand Gaillard précise que, dans le cadre des travaux de construction scolaires, les communes vont essayer de trouver les meilleures solutions de manière à transporter le moins d'enfants possible.

Mme Marinella Cappelli trouve dommage que la sécurité des enfants ne soit pas une priorité pour la commune surtout après tant d'efforts de la part des entreprises, des entrepreneurs et des bénévoles pour porter en haut l'image de cette commune. Malheureusement, c'est une petite tâche qui risque d'aller assez loin.

Nouveau concierge communal

Mme Blanche Lehmann demande qui est le nouvel employé communal ? **M. Bertrand Gaillard** répond que le nouvel employé sera M. Jean-Luc Yerly, domicilié à La Roche. Le concierge actuel, M. Christian Risse s'occupe de la gestion du bâtiment scolaire, de la Maison de Ville, de la halle polyvalente et de l'Accueil extrascolaire à un taux de 50% et gère la conciergerie du Foyer St-Joseph à 50%. Au vu de l'augmentation des charges au home, il a été décidé que M. Christian Risse soit occupé à plein temps au Foyer St-Joseph et que la commune engage un nouveau concierge pour les bâtiments communaux uniquement.

Lors des travaux de réfection des chemins annoncés dans les investissements, **M. Frédéric Piller** demande si la commune peut limiter la circulation sur ces chemins facilement accessibles avec des voitures en autorisant que les ayants-droits. **M. Bertrand Gaillard** prend note de cette bonne remarque.

Bord du lac

M. Miguel Garea demande pour quelle raison les habitants de la commune doivent payer le parking au bord du lac alors qu'ils cotisent déjà aux frais d'entretien ? **M. Bertrand Gaillard** répond que la commune a dû prendre une mesure d'urgence durant la période de COVID, lors de laquelle les abords du lac étaient envahis par les promeneurs. Les citoyens du village ont la possibilité de descendre à pied. Le budget 2023 prévoit uniquement des frais pour assurer une surveillance nocturne, le système d'encaissement durant la journée ayant été supprimé. Les gens ont aussi la possibilité de stationner leur véhicule sur le parking de la Halle Sport & Culture et de descendre à pied. En cas d'acceptation de l'initiative «sauvez les Laviaux», les gens ne pourront peut-être plus accéder au bord du lac.

M. Bertrand Gaillard tient à remercier tout le personnel communal, les Commissions communales et ses collègues du Conseil.

Il souhaite aux participants de belles fêtes de fin d'année et les invite à partager la verrée servie après l'assemblée.

Fin de la séance à 22h05.

Applaudissements de l'Assemblée communale.


Bertrand Gaillard
Président




Elodie Repond
Secrétaire